

Caisse nationale des allocations familiales

Décision du 25 août 2025 portant commissionnement d'un agent de contrôle agréé et assermenté des organismes servant des allocations et prestations de sécurité sociale aux fins d'exercer des missions de police judiciaire

NOR : TSSX2530435S

Par décision du directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales en date du 25 août 2025, Mme Priscille IFWANGA est habilitée à l'exercice des missions de police judiciaire définies à l'article L. 114-22-3 du code de la sécurité sociale sur l'ensemble du territoire national.